

Image not found or type unknown



A quelles conditions est-il possible d'engager une procédure de saisie en cas d'impayé ?

Fiche pratique publié le 11/04/2012, vu 977 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://assistant-juridique.fr)

Les voies de règlement amiable n'ont pas suffi à décider votre débiteur à payer. Vous souhaitez donc engager une procédure de saisie à son encontre. A quelles conditions est-ce possible ?

Lira la suite <http://assistant-juridique.fr/saisie.jsp>